

Le 12 octobre 2018

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi, le 12 octobre 2018, à 15 h 00.

Sont présents:
M. le Maire, Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères, M. Robby Poulin, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas

Mme Sylvie Bruneau et M. Gilles Pedneault sont absents.

La secrétaire-trésorière, Mme Maryane Bélanger est présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été signifiés à tous les membres du conseil par la secrétaire-trésorière.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-10-242 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Contrat ingénieur programme PRIMAU
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

CONTRAT INGÉNIEUR PROGRAMME PRIMAU - DOMAINE BÉLANGER

18-10-243 QU'UN appel d'offre par invitation a été fait auprès de 3 firmes d'ingénieur.

Les soumissionnaires sont :

WPS 89 933,45\$
SNC- LAVALIN – rien-
ÉQIP Solutions 94 646,03\$\$

Il est proposé par M. Robby Poulin secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement :

Que le contrat soit donné à la firme d'ingénierie WSP qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection au coût de 89 933,45 \$.

CONTRAT INGÉNIEUR PROGRAMME PRIMAU - 2^{ÈME} AVENUE

18-10-244 QU'UN appel d'offre par invitation a été fait auprès de 3 firmes d'ingénieur.

Les soumissionnaires sont :

WPS 89 933,45\$
SNC- LAVALIN –rien-
ÉQIP Solutions 95 617,14\$

Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement :

Que le contrat soit donné à la firme d'ingénierie WSP qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection au coût de 89 933,45 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

18-10-245 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement de lever l'assemblée à 15 h 07.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 OCTOBRE 2018

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale